PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 3001-2020-10

PRENEZ AVIS de ce qui suit :

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement numéro 3001-2020-10 modifiant le règlement de zonage numéro 3001, tel qu'amendé, afin de modifier plusieurs dispositions;

Que le premier projet de règlement 3001-2020-10 des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement 3001-2020-10 à sa séance ordinaire du 11 février 2020, tiendra une assemblée de consultation publique, le **mardi 10 mars 2020**, à compter de **18h30**, au Centre récréatif et communautaire de Saint-Colomban, situé au 323, montée de l'Église, Saint-Colomban, J5K 2H8, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

- ✓ Que l'objet du règlement 3001-2020-10 est de modifier plusieurs dispositions du règlement de zonage 3001 notamment la modification de plusieurs zones et usages dans le périmètre urbain de la Ville ainsi que l'ajout de disposition concernant la cession de terrains ou au paiement en argent pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels.

Le premier projet de règlement contient des dispositions qui s'appliquent particulièrement à des zones du territoire, identifiées à l'annexe « A », et d'autres dispositions qui s'appliquent à l'ensemble du territoire.

Le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le maire présidera une assemblée de consultation publique au cours de laquelle sera expliqué le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce premier projet de règlement est disponible pour consultation aux bureaux administratifs de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet de la ville au www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT.

_____
Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Greffier
greffe@st-colomban.qc.ca

Projet de règlement 3001-2020-10

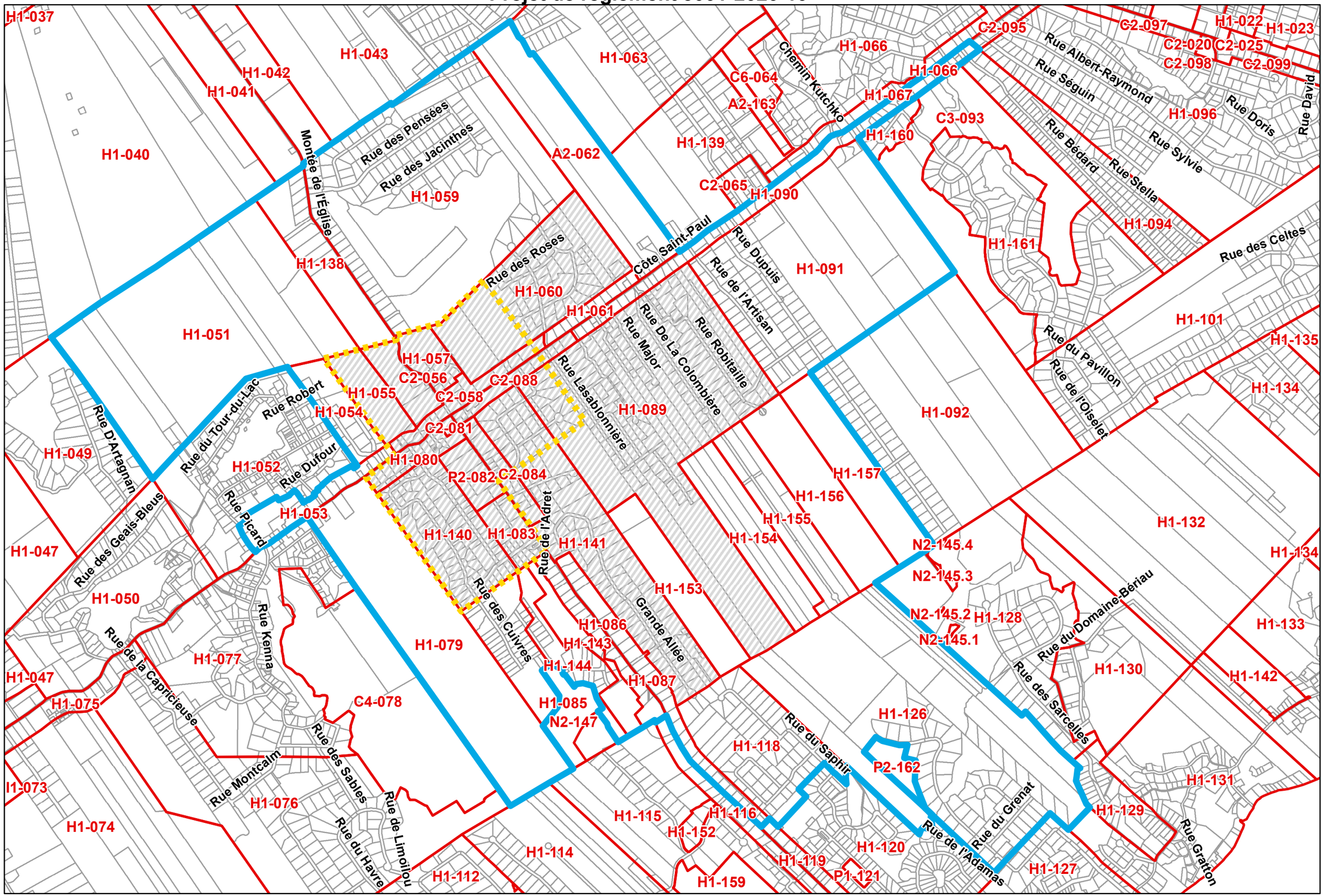

1:18 000

0 0,25 0,5 1 Kilomètres

Date Saved: 2020-02-19 09:03:12

Saint-Colomban
la nature habitée

Légende

- Zone visée
- Limite des zones contiguës
- Limite des zones
- Périmètre urbain actuel
- Cadastre

Zones visées

C2-056
C2-058
C2-081
C2-084
C2-088
H1-148
H1-141
H1-054
H1-055
H1-057
H1-060
H1-080
H1-083
H1-089
P2-082

Zones contiguës

A2-062
H1-051
H1-053
H1-054
H1-059
H1-061
H1-079
H1-086
H1-087
H1-091
H1-118
H1-126
H1-138
H1-143
H1-144
H1-153
H1-154
H1-155
H1-156
H1-157